

Groupe de Travail Ministériel « Protection Sociale Complémentaire »

Le 6 juin 2016, à la demande des Fédérations Finances, s'est tenu un groupe de travail sur le processus en cours de référencement PSC [*Protection Sociale Complémentaire*]. En effet, le temps presse et de nombreuses questions restent en suspens, la circulaire DGAFP sur le référencement n'étant toujours pas parue.

Les Fédérations ont rappelé leur attachement à la mutuelle historique qu'est la MGEFI et qui est référencée depuis de nombreuses années. **Les fédérations CFTC et UNSA ont rappelé leur fort attachement à la solidarité inter-générationnelle qui est au coeur du principe de notre protection sociale depuis des décennies.** Nous avons insisté pour que la dépendance, la perte d'autonomie puissent bénéficier de cette solidarité entre les générations car c'est un enjeu majeur. La démographie et l'allongement de la durée de la vie doivent être pris en compte dès maintenant pour que demain nos anciens puissent vivre dans des conditions décentes.

Concernant le précompte, nos fédérations y sont favorables, pourquoi changer un système qui donne satisfaction ?

L'administration nous a expliqué que le cahier des charges du référencement ne sera pas chamboulé, un seul organisme devrait être référencé, simplement le périmètre des organismes bénéficiaires de l'offre PSC devra être plus précis.

Les postulants au référencement devront proposer 3 offres de garanties tant en matière santé que prévoyance. Deux offres supplémentaires devront être présentées.

Les cotisations présentées devront bien distinguer les actifs des retraités.

Concernant le sujet de la dépendance, il serait en débat au niveau de la DGAFP avec les Fédérations Fonction publique.

Un comité de pilotage associant les Fédérations Finances pourrait être mis en place sur un rythme d'une réunion par an. **Nous y sommes favorables.**

Concernant l'évolution des transferts solidaires que l'administration verse en année N+1 à l'organisme référencé, la chute des montants serait due essentiellement à des modifications de règles de calcul.

A l'issue de cette réunion, il a été convenu de se revoir pour un faire un point, notamment dès la parution de la circulaire DGAFP sur le référencement.

